



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT PC-2957-1-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2957-1-PD1 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 7 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2957-1-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement PC-2957 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».
2. Le 4 juin 2024, à 19h00 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce règlement est fait dans le but d'abroger un article relatif aux honoraires et frais applicables en raison du fait qu'ils sont prévus dans le Règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville.
5. Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas sujettes à approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 13 mai 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière



PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2957-1-PD1

To the persons interested in the draft By-law PC-2957-1-PD1 concerning specific construction, alteration or occupancy proposal for an immovable (SCAOPI):

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On May 7, 2024, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2957-1-PD1, entitled "By-law amending By-law PC-2957 concerning specific construction, alteration or occupancy proposal for an immovable".
2. On June 4, 2024, at 7:00 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the mayor, or another person designated by the mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this by-law is to repeal a section relating to applicable fees and charges due to the fact that they are provided for in the By-law decreeing the exigible tariffs for the financing of properties, services and activities offered by the City of Pointe-Claire.
5. The provisions of this draft by-law are not subject to the referendum approval process.
6. The draft by-law may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, May 13, 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistant City Clerk